

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PERSONNEL

ARRÊTÉ N°13/2026 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026 AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire de Besné,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L132-10, L522-4, L522-24 et L522-26,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération du 14 septembre 2012 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 31 décembre 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe établie au titre de l'année 2026, 1 agent promouvable, dont 1 femme,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

1 – Madame MESNY Valérie

Soit 1 femme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.

Ampliation sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Besné, le 28/01/2026
Le Maire, Sylvie CAUCHIE.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 30/01/2026
Signature de l'agent

